

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du 10 Décembre 2015 à 19 heures

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présent(s) : ARCHIER Alain, ROUX Michel, _POULENARD Guy, THOMAS Irène, _GOURDON Chrystelle, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, MAYOUD Martine, PEYRARD Georges, RAMEAU Maryse, REVOIL Lyliane.

Excusé(s) : BRUNON Doriane, _DUMAS Christine, GIRARD Patrice

Absent(s) : BLACHE Jean-Paul

Pouvoir(s) :

Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.

Le Conseil Municipal ajoute à l'ordre du jour le point suivant : Convention d'assistance administrative des dossiers CNRACL, IRCANTEC et RAFP par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (CDGFPT07) »

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Mme Chrystelle GOURDON, Conseillère Municipale est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2015 075 : Ouverture de crédits - année 2016

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2015 076 : Décision modificative budgétaire n° 2

Le Conseil Municipal décide de réaliser des modifications budgétaires.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2015 077 : Régime indemnitaire du personnel communal

Le Conseil Municipal instaure le régime indemnitaire pour les agents contractuels et crée une enveloppe s'y afférant.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2015 078 : Construction d'une salle d'activités culturelles : Financement de la deuxième tranche

Le Conseil Municipal accepte de contracter un prêt à hauteur de 600 000 €, pour la 2ème tranche de la construction d'une salle d'activités culturelles, auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement.

Nombre de votants : 11

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2015 079 : Embauche personnel de remplacement – année 2016

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager une personne pour pallier les absences pour raison maladie ou autre du personnel communal pour l'année 2016.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2015 080 : Renouvellement contrat assurance des biens

Le Conseil Municipal approuve le contrat de renouvellement pour l'assurance des biens, au titre de l'année 2016.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2015 081 : Subvention exceptionnelle « Téléthon » Association Française contre les Myopathies

Le Conseil Municipal octroie une subvention exceptionnelle de 700,00 € à L'ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES (A.F.M.) - 1, rue de l'Internationale - BP 59 - 91 002 EVRY Cedex.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2015 082 : Convention relative à la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet – INSEE

Le Conseil Municipal approuve la convention relative à la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet à signer avec l'INSEE.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2015 083 : Régularisation volumes immobiliers Rue Mathieu Gay

Le Conseil Municipal approuve l'opération de régularisation relative au tènement immobilier « HLM Rue Mathieu Gay » sis 94 et 116 Rue Mathieu Gay.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2015 084 : Elaboration des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)

Le Conseil Municipal décide l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour mettre en conformité l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) du patrimoine communal et autorise Monsieur le Maire à :

- prendre toute décision et à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette délibération.
- entreprendre toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.
- Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2015 085 : Classement de voiries communales : modifications de longueurs de voies

Le Conseil Municipal modifie la longueur de la rue « Montée de Gate Dina » en la portant à 100 mètres (en lieu et place des 200 mètres initialement indiqués).

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2015 086 ET n° 2015 087 : Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale demandé par les Préfets des départements de l'Ardèche et de la Loire

Le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à la FUSION entre de la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay et la totalité de la Communauté de communes Vivarhône ;
- Emet un avis favorable à l'EXTENSION de la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay aux communes d'Ardoix et de Quintenas compte tenu de leur volonté affirmée de rejoindre l'Agglomération du bassin d'Annonay,
- émet un avis favorable à la SUPPRESSION du Syndicat Mixte pour la promotion du tourisme et du Syndicat de ramassage scolaire vallée de la Deûme et sur le MAINTIEN du Syndicat des eaux Annonay Serrières,
- émet un avis défavorable au rattachement des huit communes de la Communauté de communes des Monts du Pilat : Bourg-Argental, Burdignes, Colombier, Graix, Saint-Julien-Molin-Molette, Saint-Sauveur-en-Rue, Thélis-la-Combe, La-Versanne ;
- charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Préfet du Département de l'Ardèche et au Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay.

Nombre de votants : 11

POUR : 7	CONTRE : 0	ABSTENTION : 4	NPPAV : 0
----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2015 088 : Convention d'assistance administrative des dossiers CNRACL, IRCANTEC et RAFP par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (CDGFPT07) (mission de contrôle et suivi des dossiers)

Le Conseil Municipal approuve la Convention d'assistance administrative des dossiers CNRACL, IRCANTEC et RAFP par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (CDGFPT07) (mission de contrôle et suivi des dossiers).

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 20.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le11 DEC. 2015....., conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Alain ARCHIER

